

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article817>



Saulieu : les établissements scolaires et la marchandisation

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Echos des établissements de Côte-d'Or -



Publication date: mardi 22 mars 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

- Le nouveau contrat signé par le Ministère concernant le photocopillage change la donne : un établissement ne verse plus un forfait de 1,44 euro par élève mais doit choisir entre plusieurs contrats plus onéreux et à augmentation exponentielle ; dans un établissement qui a peu de moyens, seul le contrat de 100 photocopies à l'année pour 1,50 euro par élève est viable... **Merci Fillon !**
- La mutualisation des moyens gestionnaires implique qu'un établissement du service public facture ses prestations à un autre établissement du même service public sans aucune règle préalable.

Saulieu a perdu son poste de gestionnaire il y a 3 ans ; l'établissement est rattaché à l'agence comptable du lycée voisin. L'établissement a reçu une facture pour frais de téléphone, timbres, déplacements et fournitures diverses (sans justificatifs) qui équivaut à 1,16 euro par élève ; renseignement pris auprès d'un autre établissement qui dépend d'une autre agence comptable, la tarification revient à 0,75 euro par élève. Autrement dit, si aucune harmonisation n'a été prévue dans un bassin de formation, qu'en est-il au niveau départemental et au niveau national ?

Dans la même veine, il semble qu'une convention avec l'établissement de tutelle pour la maintenance de matériel pour X postes informatiques, entraîne de fait une facture forfaitaire, même si l'établissement débiteur n'a jamais vu le début de l'ombre d'un quelconque agent pour réparer quoi que ce soit et a dû se débrouiller seul avec les moyens du bord.

Loin d'être une entraide entre les établissements, la mutualisation des moyens dans un service public instaure de fait la concurrence entre les services ! Pire, les gros établissements pourraient-ils s'offrir plus de moyens en exploitant les petits établissements qui dépendent de lui ? Pressentir aussi par là, qu'à terme, dans l'esprit du libéralisme, la gestion des établissements pourrait être externalisée n'est sans doute qu'une vue de l'esprit, d'un esprit fort malveillant...

Marie Saucourt
